

INSCRIPTIONS 2019/2020
(ANNEE SCOLAIRE 2019/2020)

◆ ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarifs selon QF Caf (cf. grille tarifaire)

de 16h30 à 18h30

L'inscription à l'Accueil Périscolaire 2019/2020 peut être effectuée en même temps que celle pour le Centre de Loisirs

et impérativement avant le Vendredi 23 Août 2019

au Secrétariat de l'Association pour le Centre de Loisirs - Centre Municipal A. Castets

INSCRIPTIONS DU LUNDI 3 JUIN AU SAMEDI 29 JUIN 2019 INCLUS

au Secrétariat de l'Association pour le Centre de Loisirs (☎ 05.59.64.45.97) - Centre Municipal Albert Castets : ☞ **LUNDI au VENDREDI : de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h**
☞ **SAMEDI : de 9h à 12h (les 8, 15, 22 et 29 juin 2019)**

Pour procéder à l'inscription vous pouvez soit :

- **Télécharger la fiche d'inscription sur notre site 🏠 : www.centredeloisirstarnos.fr, la compléter (entièrement recto & verso) et nous la ramener au Secrétariat**
- **Remplir la fiche d'inscription directement au Secrétariat**

Quelques documents seront nécessaires pour vous aider à remplir la fiche tels que :

Carnet de santé (DT POLIO à jour OBLIGATOIRE) – Quotient Familial de la CAF (ou dernier avis d'imposition pour le calcul de votre quotient Familial) – N° Assurance scolaire ou responsabilité civile couvrant l'enfant – Carte d'Identité Vacances de la CAF (si bénéficiaire) - N° Téléphone travail, domicile & portable - Relevé d'Identité Bancaire (RIB) (si vous optez pour le prélèvement automatique pour la 1^{ère} fois ou si vous souhaitez procéder à un changement de domiciliation bancaire).

Condition d'adhésion : Tout parent ayant au moins un enfant inscrit sur une des structures de l'Association pour le Centre de Loisirs peut adhérer à l'Association via une **cotisation annuelle de 5€.**

◆ ACCUEIL RECREATIF

de 16h00 à 16h30

L'inscription à l'Accueil Récréatif 2019/2020 peut être effectuée en même temps que celle pour le Centre de Loisirs et/ou l'Accueil Périscolaire
Cette inscription est soumise à cotisation **soit 5€/enfant et par an**

ATTENTION :

Obligation de refaire les inscriptions même si l'enfant a été inscrit en début 2019